



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230228-2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2023

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 28 février 2023

Délibération : N° 2023-04

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt trois le Mardi 28 Février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 21 février 2023

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Michel BRIDE, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Kelly CATILLON, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE ayant donné pouvoir à Kelly CATILLON, Marie-France DESIMEUR-CLOUX ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ, David BOUTILLIER, Victorien POTIN, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sandrine HAVY

Secrétaire de séance : Christelle MAES

Ecole publique : demande de subvention exceptionnelle - Voyage à Païri Daïza

DELIBERATION

L'école publique souhaite organiser une sortie à Païri Daïza, en Belgique, le 16 mai 2023 à destination de 167 élèves. Le coût de ce voyage est estimé à 6 448 €. Il est proposé à l'assemblée de verser une subvention d'un montant de 565 €.

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE d'accorder à l'école publique une subvention exceptionnelle de 565 € pour l'organisation du voyage

à Païri Daiza, à réception des factures acquittées ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits au budget primitif 2023 ;

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230228-2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2023

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 28 février 2023

Le Maire

Johann WERY

